65e ANNÉE. — N° 79 MERCREDI 8 JUILLET 1925

15c. **Journal du Lot** 15c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..........	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les affaires du Maroc au Sénat. — Le vote du budget: après l'examen de la Chambre, la tâche de la Haute-Assemblée. — Un bel article du « Sunday Times »: La revanche de M. Briand et la suprématie de la diplomatie française. — Le projet de pacte et les hésitations allemandes. — Les difficultés de l'Angleterre : la crise du chômage.

Après la Chambre, le Sénat a voulu s'occuper des affaires du Maroc.

Il y eut deux interpellateurs : MM. Bluysen et Chéron ; M. Painlevé puis M. Briand leur répondirent.

Aucun fait nouveau, à proprement parler, n'a été produit au cours du débat.

L'intérêt de celui-ci réside en ceci :

1° Le gouvernement a témoigné qu'il comprenait la situation et connaissait ses devoirs : ce qui domine tout, pour le moment, c'est la nécessité de battre un adversaire qui se sait encouragé par le parti communiste.

2° Le Sénat par 290 voix, soit l'unanimité des votants, a approuvé la politique marocaine du gouvernement et marqué qu'il comptait sur lui pour faire tout le nécessaire, à la fois au Maroc et contre les Communistes.

Encore que le vote du Sénat fût prévu, il n'en est pas moins heureux, en ce qu'il donne au gouvernement toute l'autorité indispensable pour conduire jusqu'à leur terme les opérations que la révolte d'Abd-el-Krim nous a obligés d'entreprendre.

⁂

Après une longue séance de nuit qui s'est prolongée jusqu'à 7 heures et demie du matin, la Chambre a terminé vendredi l'examen de la loi de finances et du budget.

Celui-ci revient devant le Sénat.

De fait, la plupart des disjonctions opérées par le Sénat ont été rétablies. Que fera la Haute-Assemblée ?

On connaît le mobile qui avait inspiré son initiative : elle ne voulait pas qu'à l'improviste, à la faveur de la loi de finances, on adoptât à la légère des dispositions législatives de la plus haute gravité du point de vue juridique et économique.

Le Palais Bourbon s'est montré sourd aux avertissements du Luxembourg.

Celui-ci résistera-t-il, ou bien cèdera-t-il ?

On s'expliquerait mal que, après avoir relevé maintes et maintes défectuosités des plus graves, il les « laissât passer », sous prétexte que le temps presse et qu'il faut en finir avec le budget.

Il est malaisé de prévoir qui finira par l'emporter.

Quoi qu'il en soit, la tâche du Sénat reste très lourde ; il peut, encore, accomplir une œuvre salutaire... à moins que lui aussi ne se résigne à en finir un peu n'importe comment !

⁂

Les Français sont toujours prêts à dénigrer leurs propres œuvres et les meilleurs témoins de nos actes se trouvent encore à l'étranger.

En faut-il une preuve nouvelle ?

Le *Sunday Times* vient de consacrer à la politique extérieure de la France un article spécial, dont le seul titre en dit long : « *La revanche de M. Briand : Une série de triomphes* ».

Le *Sunday Times*, après avoir rappelé dans quelles conditions M. Briand quitta le pouvoir voici trois ans, poursuit en ces termes :

> Quand bien même le pacte de garantie mutuelle serait abandonné à la suite du mauvais vouloir allemand ou de l'opposition britannique, M. Briand a établi dans la diplomatie française une suprématie indéniable. Par deux fois, en moins de trois ans, il a obtenu le consentement du cabinet britannique à une proposition tendant à garantir la frontière de la France, record que n'a approché aucun ministre des Affaires étrangères français. De plus, M. Briand a stimulé la bonne volonté qui peut exister en Allemagne envers la France, il a obtenu la coopération avec l'Espagne en présence des difficultés communes au Maroc et il a encouragé les sentiments d'amitié en Italie. Des trois personnalités dirigeantes du cabinet français, ce n'est pas lui qui semble avoir eu la tâche la plus facile, mais il a triomphé sur toute la ligne.

Tous les Français doivent être sensibles à l'éloge, d'ailleurs pleinement mérité, décerné au ministre des Affaires Etrangères...

Pourtant, ils retiendront surtout dans ce panégyrique que, grâce à M. Briand, la diplomatie française a recouvré « une suprématie indéniable ».

Puissions-nous tirer tout le parti possible d'un tel redressement !

⁂

Tout au long de la semaine écoulée, les conversations furent très actives entre les chefs politiques allemands quant au pacte de sécurité.

Un débat important doit s'engager, à ce sujet, au cours de cette semaine, au Reichstag.

Comment se présente le problème ?

Le gouvernement du Reich, après de laborieuses tractations, a pris la décision de maintenir ses suggestions de février relatives à un pacte rhénan.

Toutefois, l'unanimité s'est réalisée difficilement au sein du Cabinet : les nationalistes n'accueillent le projet qu'avec les plus expresses réserves.

Par contre, tous les présidents de Conseil des Etats Allemands se sont déclarés d'accord avec le chancelier d'Empire sur la nécessité de poursuivre les négociations avec la France et l'Angleterre.

Enfin, M. Stresemann, ministre des affaires étrangères, instigateur des suggestions de février, a obtenu du parti populiste, dont il est le chef et qui voulait interpeller, l'ajournement du débat.

Au total, et parlementairement parlant, la situation du Cabinet, un moment assez difficile, paraît un peu plus assurée.

Maintenant, que nous réserve M. Stresemann ? Jusqu'à quel point est-il sincère ?

Sans nul doute, il va tenter de se livrer au marchandage habituel à la diplomatie allemande ; mais il appartient aux Alliés d'opposer une unité de front à toutes les manœuvres possibles.

Quoi qu'il en soit, les négociations en cours sont les plus importantes depuis la signature des traités de paix. M. Stresemann s'en rend compte, comme il se rend compte qu'il joue une partie qui décidera et de sa carrière ministérielle et de toute l'orientation politique du Reich.

Cette situation pourrait bien l'incliner à la conciliation.

⁂

La Chambre des Communes a consacré, l'autre semaine, une importante séance à la question du chômage.

A vrai dire cette question n'est pas neuve et, de temps à autre, elle est à l'honneur des débats parlementaires.

Il faut bien reconnaître qu'il y a là un problème angoissant : en vain, MM. Lloyd George, Mac Donald et Balwin s'appliquèrent-ils à le résoudre, voire simplement à trouver un palliatif. Tous leurs efforts sont restés vains, quels que fussent les « principes » dont on s'inspira.

Le tout dernier débat a fait ressortir : 1° qu'il n'y avait point de remède à la crise actuelle du chômage ; 2° qu'il n'y avait qu'un seul palliatif possible : l'entreprise de travaux improductifs.

Quoi qu'il en soit une question se pose : l'Angleterre pourra-t-elle longtemps supporter la charge écrasante que représentent les sans travail ?

Un fait doit être retenu : la crise du chômage n'est pas la conséquence d'une crise économique ; il y a, aujourd'hui, plus d'ouvriers qui travaillent qu'avant la guerre.

La vraie cause de la crise est ailleurs : comme l'a rappelé M. Mac Donald, tous les ans les écoles d'Angleterre jettent sur le marché de la main-d'œuvre 500.000 jeunes gens des deux sexes, qui sont autant de candidats au travail.

Sans doute, chaque année il y a des ouvriers que l'âge force à ne plus travailler ou que la mort atteint ; mais le flot qui sort des écoles est plus considérable, et, si les ouvriers qualifiés diminuent, ils ne sont pas remplacés, les jeunes gens n'ayant pas de métier, et les Trade Unions ne voulant pas faire d'apprentis.

Entre ces deux écueils, l'industrie britannique arrivera fatalement à une situation lamentable d'infériorité technique. Déjà on constate qu'après un chômage prolongé les ouvriers qualifiés ont perdu beaucoup de leur habileté.

La Grande Bretagne traverse incontestablement une crise, à la fois économique et sociale, des plus sérieuses dont les effets sur l'ensemble du pays et de la situation mondiale peuvent être considérables.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Le pacte de garantie

Une motion de méfiance contre M. Stresemann

La fraction raciste du Reichstag a déposé une motion de méfiance contre le ministre des affaires étrangères, M. Stresemann.

Cette motion est basée sur le fait que M. Stresemann a adressé à des gouvernements étrangers, à l'insu du cabinet, le mémorandum contenant l'offre de pacte de garantie, et laissé longtemps le cabinet et le Reichstag dans l'ignorance du contenu du mémorandum.

Les conditions de l'Allemagne

Il paraît acquis que la résolution adoptée par le parti populiste, dont M. Stresemann, ministre des affaires étrangères, est le chef, représente bien le point de vue du gouvernement dans la question du pacte de garantie.

Voici donc les conditions que mettrait l'Allemagne pour entrer dans la S. D. N. :

1. Le gouvernement refusera de souscrire à des engagements qui dépasseraient le cadre du traité de Versailles. Il cherchera plus tard à exploiter toutes les possibilités de discussion auxquelles prête le texte de ce traité.

2. En échange d'un pacte, le Reich prétend obliger les alliés à établir en Rhénanie un régime d'occupation invisible. Les chefs de district rhénans devraient être supprimés et la haute commission interalliée devrait disparaître ou se borner à un rôle passif.

3. L'Allemagne ne prendra aucun engagement contraire à l'esprit du traité de Rapallo. Elle veut ménager les susceptibilités de Moscou.

Les partis de droite contre toute renonciation à l'Alsace-et-Lorraine

On affirme que le vice-chancelier, le ministre de l'intérieur Schiele, qui est membre du parti conservateur, a déclaré, au cours du dernier conseil de cabinet, que jamais ni lui ni son parti ne couvriraient de sa signature un pacte qui renoncerait à reconquérir l'Alsace-et-Lorraine.

Il apparaît que cette information est rigoureusement exacte et que le point de vue du docteur Schiele a été partagé par d'autres ministres de droite.

Partout dans le pays, les sections régionales du parti nationaliste adoptent des résolutions violentes contre la conclusion d'un pacte de garantie et contre une renonciation définitive à l'Alsace-et-Lorraine.

Plus de 63.000.000 d'habitants

D'après les résultats provisoires du recensement du 16 juin dernier, l'Allemagne compte, la Sarre exceptée, 62.500.000 habitants.

Par rapport, au recensement de 1919, ce chiffre est en augmentation de 3.300.000, par rapport à celui de 1910 de 4.700.000.

Si on ajoute les 750.000 habitants que compte la Sarre, la population de l'Allemagne est actuellement de 63.250.000 habitants.

L'Allemagne commande des avions de guerre en Hollande

Le *Morning Post* rappelle que l'une des neuf obligations imposées à l'Allemagne après l'armistice, au sujet de l'aéronautique, était l'interdiction de construire de puissants types d'aéroplanes susceptibles d'être convertis en aéroplanes de guerre. Or, dit ce journal, on a appris hier qu'en contradiction avec cette obligation, l'Allemagne avait commandé en Hollande un millier d'aéroplanes livrables à Dantzig. Le gouvernement allemand a fait d'autres commandes d'aéroplanes en pays étrangers.

POUR LE PROTOCOLE DE GENÈVE

Le conseil général de l'Union pour la S. D. N. s'est réuni. Un bureau et cinq commissions ont été constitués. La question du protocole de Genève et celle de l'émigration ont été réservées à la commission chargée d'étudier les questions politiques.

Le conseil a ensuite adopté une proposition tendant à organiser à Genève lors de la prochaine assemblée de la S. D. N., une manifestation internationale en faveur du protocole de Genève.

La prochaine session de l'Union pour la S. D. N. se tiendra en Suisse en octobre prochain.

Vers une rupture des relations anglo-soviétiques

Le *Sunday Times* apprend qu'en raison de la campagne antibritannique inspirée par Moscou et menée plus particulièrement en Chine, le gouvernement de Londres songe sérieusement à rompre diplomatiquement avec le gouvernement des soviets.

Ceci, ajoute le journal, ne signifie pas une déclaration de guerre de l'Angleterre à la Russie, mais un retour à la situation telle qu'elle existait avant la reconnaissance du gouvernement des soviets par M. Mac Donald.

En Chine

Le gouvernement de Canton exige des excuses

Le gouvernement de Canton vient d'adresser aux consuls de France et de Grande-Bretagne une note dans laquelle il demande que les forces de la défense ne soient pas augmentées.

La note demande que toutes les nations intéressées désignent le haut fonctionnaire qui sera chargé d'aller présenter des excuses au gouvernement du Kouang-Toung pour la récente fusillade de Chameen. Elle réclame encore le départ immédiat de tous les navires, à l'exception de deux petits navires qui seront chargés du service postal. Enfin, le document émet la prétention que la concession de Chameen soit replacée sous l'autorité du gouvernement du Kouang-Toung et que des indemnités soient payées par les puissances etrangères aux familles des généraux tués ou blessés lors des derniers incidents.

Des Japonais et des Anglais malmenés à Changhaï

Quatre Chinois et un aiguilleur de tramways ont été enlevés à l'intérieur même de la concession internationale et amenés à Chapel où leurs compatriotes les ont emprisonnés.

Ils ont toutefois été remis en liberté un peu plus tard.

Trois citoyens japonais ont été assaillis par la foule au moment où ils se promenaient dans la ville chinoise.

On signale d'autre part, que des tramways et des omnibus ont été lapidés et que des vivres destinés aux résidents étrangers ont été volés.

Des soldats chinois creusent des tranchées autour de Chapel (banlieue de Changhaï), et ils installent des fils de fer barbelés sur le prolongement de la grand'route de l'ouest, à quelque deux cents mètres des limites de la concession internationale.

L'autre soir, un groupe d'une cinquantaine de coolies des deux sexes a attaqué et sérieusement blessé le sergent de police britannique Mac Donald, au moment où il se livrait à une enquête.

Pour le moment le Japon ne veut pas de conférence sur l'exterritorialité

Bien que désireux d'abolir l'exterritorialité en Chine, le ministère japonais des affaires étrangères estime qu'il lui est impossible de discuter cette question, tant que durera la situation troublée actuelle. Il souligne le fait que les résolutions de Washington spécifient qu'une conférence se réunira dès que la situation le permettra.

Le ministre japonais des affaires étrangères annonce qu'il n'a connaissance d'aucune proposition de la part des Etats-Unis de réunir une conférence au sujet de la Chine.

Au Maroc

Echec de deux attaques rifaines

Chez les Rhouna, l'ennemi ayant reçu quelques renforts, continue ses organisations défensives. Quelques coups de feu ont été tirés sur Teroual. Tout est calme vers Aïn-Aïcha, Aïn-Matouf, Bou-Halima. Le groupe du Haut-Lébène a effectué sa jonction avec le Maghzen de Oued Amelil.

Les Tsouls, sérieusement travaillés par la propagande rifaine, manifestent une certaine inquiétude. Une attaque fut dirigée vers Tifilasène contre un convoi ravitaillant nos postes. Elle échoua grâce à une intervention rapide de nos troupes de Kiffane.

Dans les journées des 2 et 3 juillet, l'ennemi dirigea deux attaques, l'une contre Oued M'Soun, l'autre, plus à l'est dans la région de Mesguilden, ayant pour objectif probable Sidi-Bel-Kacem.

Elles furent repoussées pas nos partisans appuyés par des détachements venus de Sidi-Bel-Kacem et Dar-Caid-Medboh. Une forte poussée ennemie plus à l'est semble viser Taza.

La conférence de Madrid n'est que momentanément suspendue

M. Aguirre de Carcer, délégué espagnol à la conférence du Maroc, a déclaré que l'ajournement de la séance plénière est motivé par la nécessité de réunir préalablement certains renseignements indispensables qu'on ne peut trouver qu'à Tétouan et à Melilla.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, ce petit retard n'influera nullement sur la durée prévue de la conférence.

Les rapports franco-belges

M. Vandervelde, ministre des affaires étrangères de Belgique, vient à Paris ce mercredi.

Il doit avoir avec M. Briand et le président du Conseil plusieurs conversations importantes.

Les étrangers en France

La vague d'étrangers en vacances déferle sur toutes nos côtes de l'Ouest. Les paquebots étrangers ont amené en un mois environ 12.000 passagers à Cherbourg. Les transatlantiques français ont amené de leur côté de nombreux passagers. Sur les 11.700 arrivés au Havre en un mois, plus de 8.200 venaient de New-York. Les autres sont arrivés par la ligne de Southampton, qui, pour l'aller et le retour a donné plus de 7.000 passages.

Le port du Havre a, ces dernières semaines, transporté environ 2.000 passagers de plus que pendant les semaines correspondantes de 1924.

Le trésor de Saint-Pierre

Des voleurs ont pénétré par un trou pratiqué dans la deuxième salle du Trésor de Saint-Pierre à Rome. Ils ont emporté de nombreux objets précieux parmi lesquels une grosse bague de Saint-Pierre avec de gros saphirs et des brillants, un ciboire doré orné de brillants et de rubis, cadeau de l'Archevêque d'Orléans à Pie IX, un service d'autel complet en or orné de brillants, de perles et de pierres précieuses. Les voleurs devaient connaître l'emplacement et la composition du Trésor étant donnée leur façon de procéder et le choix des objets emportés.

Le montant du vol serait évalué à trois millions environ.

Un club qui s'effondre

40 morts — 160 blessés

Le Pickwick-Club, fameux club de nuit de Boston, immeuble haut de cinq étages, s'est effondré alors que 200 danseurs environ y fêtaient déjà l'Indépendance Day. 40 cadavres ont été retirés des décombres. Les 160 autres personnes sont toutes blessées, pour la plupart grièvement. Les sauveteurs ont retrouvé le cadavre d'une femme la tête en bas, pris par un pied entre deux poutres.

Un assassin de 18 ans condamné à mort

La Cour d'assises du Calvados a jugé le nommé Lucien Chantreuil, 18 ans, domestique, qui, la nuit de Noël, l'an dernier, violenta et assassina, à Argences, Mme veuve Marcotte, âgée de 66 ans. Après avoir fait preuve, à l'audience d'une cynique insouciance, le jeune criminel a été condamné à mort.

CHRONIQUE LOCALE

DES OUBLIÉS !

La Chambre a voté le budget : elle a relevé, avec raison, les pensions des victimes de la guerre.

Mais au sujet de ce relèvement, le ministre des pensions a tenu à faire les déclarations suivantes :

« M. Bovier-Lapierre demande s'il est dans les intentions du Gouvernement d'entreprendre la révision des pensions. Je réponds catégoriquement non. Ce que le Gouvernement veut atteindre, ce sont les pensions abusives.

« Je prépare et prochainement je déposerai un texte qui, tout en me donnant les armes nécessaires contre ces pensions abusives, ne menacera en aucune manière les véritables victimes de la guerre dont nous avons le devoir de protéger les droits.

« Il est intolérable que des gens aient pu profiter d'une loi faite pour les victimes de guerre et bénéficier de pensions qui ne leurs sont pas dues. Autant, en effet, le pays est résolu à supporter toutes les charges nécessaires en faveur de ceux qui se sont sacrifiés pour lui, autant il se refuse à payer pour ceux qui n'ont aucun titre à sa reconnaissance. »

C'est, croyons-nous, la première fois que pareil langage est tenu à la tribune de la Chambre, par un membre du Gouvernement. C'est bien regrettable qu'il n'ait pas été tenu plus tôt.

Beaucoup d'argent est dépensé pour payer des pensions qui ne sont pas dues : il vaudrait mieux augmenter celles des vraies victimes de la guerre. Dans tous les cas, le Trésor y gagnerait des ressources pour améliorer la situation d'une autre catégorie de malheureux dont on connaît bien la misère mais pour lesquels on ne fait rien.

Il s'agit de l'allocation servie aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources. Le tarif qui leur est appliqué, c'est cent sous par mois, conformément à la loi du 14 juillet 1905.

Avec les indemnités votées par les conseils municipaux, les vieillards peuvent toucher jusqu'à 20 francs par mois !

Tout a augmenté, traitements, pensions : seule la pension des miséreux n'a pas été relevée.

Aussi bien, un député vient de proposer le relèvement de ces pensions : mais son projet sera-t-il voté ?

On lui objectera qu'il n'y a pas de crédits. Et pourtant, on peut trouver ces crédis, si le ministre des pensions réalise sa promesse, à savoir de supprimer les pensions abusives des personnes qui ont profité de la loi faite pour les victimes de la guerre et bénéficient de ces pensions qui ne leur sont pas dues.

En réalisant ces suppressions, on réaliserait en même temps des ressources pour augmenter les pensions des vieillards, infirmes et incurables qui traînent une vie atroce de douleur et de misère.

Et puis, il y a d'autres économies à réaliser. Il y a toujours cette question de suppression d'un grand nombre de fonctionnaires. Mais, il semble que plus on agite cette question de suppression, plus le nombre de fonctionnaires augmente.

Un confrère parisien citait, ces jours derniers, une lettre que lui adressait un de ses correspondants.

Dans cette lettre, on lisait :

« Je connais un fonctionnaire « consciencieux » ; cet ami qui a un emploi important, n'a rien à faire ou à peu près. Comme il n'a rien à faire son administration a jugé bon de lui adjoindre trois employés pour l'aider.

« Il a bien fait remarquer à son administration que n'ayant pas de travail suffisamment pour lui-même, il n'avait pas besoin de trois employés. Il lui a été simplement répondu que ceci ne le regardait pas, qu'il y avait des cadres et qu'il fallait les remplir.

Et hélas ! c'est bien ce qui se passe dans la plupart des administrations !

La Chambre a voté le budget; elle n'a pas songé à faire d'économies, et elle n'a pas songé à soulager les misères des malheureux qui ne possèdent rien et ne vivent que des maigres secours de l'assistance.

Nous verrons bien si le ministre des pensions tiendra parole, s'il rognera les pensions abusives de guerre et si, enfin, on créera de nouvelles ressources en supprimant des fonctionnaires ou plutôt en ne créant pas de nouveaux emplois et en ne remplaçant les fonctionnaires qui se retirent à l'âge de la retraite que lorsqu'il y a nécessité absolue.

LOUIS BONNET.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ordre du jour de confiance à la suite des interpellations sur le Maroc, les sénateurs du Lot ont voté : *Pour*.

Le Sénat a adopté à l'unanimité.

⁂

Sur l'ajournement à une séance ultérieure de la discussion du projet de loi ayant pour objet l'attribution au sous-secrétariat de l'aéronautique d'un contingent exceptionnel de décorations de la Légion d'honneur, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour : MM. Loubet, Fontanille.

Contre : M. de Monzie.

Le Sénat a voté l'ajournement par 202 voix contre 90.

⁂

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi attribuant au sous-secrétariat de l'aéronautique, un contingent exceptionnel de décorations de la Légion d'honneur, les sénateurs du Lot ont voté : *Pour*.

Le Sénat a adopté par 224 voix contre 34.

Nos Parlementaires

Représentations scolaires

On a signalé à plusieurs reprises une difficulté — parmi les nombreuses qu'ont à surmonter les membres de l'enseignement — due à l'impôt relativement élevé que prélevait la société des auteurs et compositeurs sur les recettes produites par les fêtes scolaires qui tendent à se généraliser dans le Lot.

Nous rappelons aux maîtres intéressés qu'une circulaire émanant du ministère de l'instruction publique et dont nous avons déjà parlé, a reproduit la lettre que le directeur de la société des auteurs avait adressé à M. de Monzie et que nous jugeons utile de publier en partie :

« Vous pouvez être assuré de toute la bonne volonté de notre société en faveur des œuvres scolaires et postscolaires et, pour couper court à des questions d'interprétation et d'espèce qui ne sont pas toujours bien comprises, la commission que j'ai l'honneur de présider a décidé de réduire à un franc pour le principe, le droit d'auteur sur les représentations gratuites offertes par des œuvres scolaires ou postscolaires à leurs membres et aux familles et invités de leurs membres. Mais nous rappelons qu'il appartient aux auteurs seuls d'autoriser l'usage qui serait fait de leur répertoire, dans ces conditions et qu'il est nécessaire par conséquent de leur demander préalablement leur autorisation pour éviter toute difficulté. »

Les organisateurs dévoués d'œuvres scolaires n'auront donc pas à l'avenir à prévoir comme frais une partie de leurs recettes puisque ce genre de spectacle ne sera pour ainsi dire pas soumis à la taxe.

Armée de réserve

M. Dizot est nommé colonel de réserve au 9e d'infanterie.

Finances

M. Nouailles, commis principal de perception de 3e classe dans le Lot est élevé à la 2e classe.

Contributions directes

Notre compatriote M. Jacques Cazes, surnuméraire des contributions directes à Cahors vient d'être attaché provisoirement au contrôle de Figeac.

Compatriote

Notre jeune compatriote Mlle Marie-Louise Bergon, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en pharmacie devant la Faculté de Lyon.

Nous adressons nos vives félicitations à Mlle Bergon, qui est la fille de M. Bergon, instituteur en retraite et nièce de MM. Bergon, les boulangers bien connus de notre ville.

Gendarmerie

MM. Commère et Marcaillou, lieutenants de gendarmerie de réserve à la 17e légion sont inscrits au tableau pour le grade de capitaine.

Réponse à un abonné

Vous me demandez, cher lecteur, si je puis vous donner l'étymologie des mots *baragouin, baragouiner !*

Il y a bien longtemps, un breton, ne parlant que la langue de ses pères, la langue celtique « ce qui se voit encore », entre dans un restaurant de Paris. Il parle ; on ne le comprend pas ; on lui parle, même résultat, et il s'adresse à tous les garçons, répétant : Bara — goin — il nous rase, lui crie-t-on, avec son baragouin. A-t-il fini de baragouiner — il demandait : BARA — *du pain ;* GOIN — *du vin*. Depuis, baragouiner signifie mal parler une langue, ou s'exprimer d'une manière inintelligible.

A. CHÉRY.

ELECTIONS CANTONALES

Les élections aux conseils général et d'arrondissement, sont fixées au 19 juillet.

Voici pour le Lot, les renseignements concernant ces élections.

Castelnau-Montratier. — M. Lacaze, conseiller sortant, a pour concurrent, M. Besse, mutilé de guerre, ancien chef-adjoint du Cabinet de M. Loucheur.

Lauzès. — M. le docteur Jardel, conseiller sortant, est, jusqu'à présent, seul candidat.

Limogne. — M. Pradines, conseiller sortant, reste seul candidat.

Luzech. — Dimanche, a eu lieu à Luzech, un congrès de maires et de délégués des diverses communes, pour procéder à la désignation d'un candidat.

M. Miquel, conseiller sortant, ne devait pas se représenter et devait se désister en faveur de M. Crabol, directeur du Cabinet civil du Président de la République. M. Martin, maire de Luzech, qui, il y a quelques jours, avait annoncé sa candidature, se désistait également en faveur de M. Crabol.

Au congrès de dimanche, M. Miquel ne se désista pas et maintint sa candidature qui fut votée par 49 voix contre 15 à M. Crabol, 11 à M. Martin.

M. Miquel reste donc candidat. On croit qu'il aura un concurrent.

Montcuq. — Contre M. le docteur Peindarie, conseiller sortant, se présente M. le docteur Buéli.

Bretenoux. — Le siège de M. le docteur Ayrolles, conseiller sortant, sera disputé par M. Bouat, député, conseiller général de Martel.

M. Bouat abandonne le canton de Martel pour laisser le siège de conseiller général, à M. Malvy, député.

Cajarc. — M. le docteur Larnaudie, conseiller sortant, n'a pas de concurrent connu jusqu'à présent.

Dans les cantons de Lacapelle-Marival, M. Laparra ; de St-Céré, M. de Monzie, sénateur ; de Gourdon, M. le docteur Fontanille, sénateur, n'ont pas de concurrents.

Labastide-Murat. — M. le docteur de Lapize, conseiller sortant, se représente. Pas de concurrent connu.

Payrac. — M. le docteur Constant, conseiller sortant, demande le renouvellement de son mandat.

On dit qu'il aura un concurrent socialiste.

St-Germain. — M. le docteur Coulon, conseiller sortant, aura pour concurrent, M. Cocula, maire de St-Germain, fils du regretté sénateur du Lot.

Promotion violette

M. Desplats, instituteur détaché au collège de Figeac, est nommé officier de l'instruction publique.

Mme Bédué, Mlle Castelnau, institutrices à Cahors, sont nommées officiers d'académie.

Nos félicitations.

14 JUILLET !

Dans une semaine, la France célèbrera la fête du 14 juillet. Dans la plupart des villes, il y aura les réjouissances habituelles, dans beaucoup de villes, ces réjouissances seront même exceptionnelles.

Jadis, il en était ainsi à Cahors : les habitants des communes voisines venaient, dès la veille à la ville pour assister aux fêtes du 14 juillet, et ils ne repartaient que le lendemain soir, après le feu d'artifice.

Que ces temps sont lointains ! et combien les habitudes sont changées ! Un 14 juillet, à Cahors, est, actuellement, aussi terne qu'un dimanche où a lieu une exhibition sur les Allées Fénelon de 4 bicyclettes et de quelques clairons.

Et cependant, le 14 juillet mérite mieux : un pavoisement de monuments publics ne devrait pas suffire. On ne peut pas faire davantage, dit-on, faute de crédits.

En vérité, c'est que l'on ne veut rien faire : depuis 1919, le 14 juillet a été célébré de façon lamentable, alors qu'il y a dans notre ville, des éléments pour organiser une fête publique qui attirerait des visiteurs, car il faut bien ajouter que cette fête serait gratuite et qu'on n'irait pas encore encercler les Allées Fénelon de barrières de bois et de guichets attrape-sous.

Il y a des sociétés locales qui sont subventionnées par la municipalité : Pourquoi celle-ci ne demanderait pas en échange de la subvention, une sortie de ces sociétés ?

Evidemment, celles-ci ne feraient pas de recettes, ce jour-là : mais elles participeraient à la célébration de la Fête Nationale qui, certes, vaut bien les autres fêtes !

Après un feu d'artifice, le bal clôturerait la fête et ce serait une journée de réjouissances bien comprise.

Mais le programme qui depuis 1919 est servi à la population sera redonné cette année. Et cela est bien triste !

LOUIS BONNET.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors fait connaître à ses administrés, que la section n° 10, dans laquelle des inhumations ont été faites du 21 novembre 1917 au 24 mai 1918, va être affectée à de nouvelles sépultures.

Il invite les familles intéressées à enlever, d'ici le 15 juillet courant inclus, les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents. Passé ce délai, les corps seront enlevés et aucune réclamation ne pourra être admises.

Baccalauréats

Lycée Gambetta

Sont admissibles aux épreuves du baccalauréat les élèves du lycée Gambetta dont les noms suivent :

PREMIÈRE PARTIE

Latin-Grec. — MM. Buquet, Fontès, Teisonnières.

Latin-Langues. — MM. Cancès, Chambon, Couillac, Dilhac, Galaup, de Montpezat.

Latin-Sciences. — MM. Aragnol, Aufrère, Delpech, Moles, Pechmèze.

Sciences-Langues. — MM. Barbet, Courbières, Méchin, Sans.

DEUXIÈME PARTIE

Mathématiques. — MM. Cayrol, Dizier, Gisquet, Laparra, Robert, Rollès.

Lycée Clément-Marot

Sont admissibles aux épreuves du baccalauréat les élèves du lycée Clément Marot dont les noms suivent :

PREMIÈRE PARTIE

Latin-Langues. — Mlles Guillon, Bessac, Milhau.

Sciences-Langues. — Mlles Buzack, Londes, Arrouy.

⁂

A l'heure où nous mettons sous presse les résultats du baccalauréat *Philosophie* ne sont pas encore connus.

LA CHASSE

Les Nemrods auront satisfaction. Le permis de chasse ne coûtera pas aussi cher qu'on le croyait.

Dans tous les cas, des démarches sont faites auprès du Gouvernement.

En effet, les présidents des cinq régions cynégétiques de France, MM. Devèze, 1re région ; Huguet du Lorin, 2e région ; docteur Girard, 8e région ; Thellier de Poncheville, 4e région, et Roger Guérin, 5e région, se sont réunis à Paris pour examiner la situation créée à la chasse par les projets actuellement en instance devant le Parlement. Après échange de vues, l'accord a été unanime et, en fin de leurs travaux, ils ont décidé de soumettre leurs suggestions aux autorités gouvernementales et parlementaires qualifiées. Ils ont d'abord été reçus par MM. les présidents des groupes parlementaires de la chasse au Sénat et à la Chambre. M. le ministre de l'agriculture leur a également accordé une audience. Ils ont été enfin entendus par le groupe de la chasse à la Chambre, dans sa séance du 3 juillet. L'accueil très favorable qu'ils ont reçu auprès de tous laisse espérer qu'une solution satisfaisante sera donnée aux différents problèmes cynégétiques d'actualité.

Société des Etudes du Lot

Séance du 9 juin 1925

Présidence de M. GRANGIÉ

Sont présents : MM. Rames, Billières, Lescure, Laubat, Moles, Blancassagne, Rigaudières, Robert, St-Marty, Garnier, Sol, Gaignebet, Alphonse, Becmeur, Cambon, Guilhamon, Bergon, Bastide.

M. Guilhamon, après avoir rendu compte des publications reçues, donne connaissance d'un travail très documenté sur « Les Salons Quercynois et Montalbanais à la veille de la Révolution. »

Cette étude de l'aristocratie et de la bourgeoisie quercynoises, vers la fin du XVIIIe siècle est tirée de documents d'archives du temps, et contient d'intéressants détails sur la vie de la noblesse dans notre province à cette époque, notamment sur les salons cadurciens.

M. Vital-Mareille, président de la Société des Ecrivains de province à Bordeaux, remercie la Compagnie pour l'intéressante conférence faite dans cette ville par notre excellent confrère, M. Cambon, professeur au Lycée Gambetta, sur « Olivier de Magny, poète de Cahors. »

M. Alphonse fait connaître qu'une flore quercynoise des plantes aromatiques et médicinales est en ce moment en préparation.

M. l'abbé Sol signale que le 25 juillet 1831, l'adjoint F. Dufour, au nom du Maire de Cahors absent, lança une proclamation aux habitants de la ville pour leur demander de consacrer deux jours à la célébration du double anniversaire du 14 juillet 1789 et des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Le premier jour, le 28, devait être donné tout entier au deuil et à la douleur puisque, le 14 juillet 1789 le sang coulait ; le deuxième jour, le 29, était réservé au souvenir des victimes de Juillet. Le 28 devait être un jour de fête funèbre et les citoyens étaient invités à prendre le deuil ; le 29, un jour de réjouissances.

Le programme des deux journées suivait la proclamation.

Les trains de vacances à prix réduits

M. Pierre Laval, ministre des travaux publics, voulant faciliter aux provinciaux habitant Paris le voyage dans leurs pays d'origine, a invité les différents réseaux à accorder cet été des conditions de transport à des tarifs particuiièrement intéressants.

Le ministre a approuvé la mise en marche dès le début de ce mois de trains spéciaux à prix réduits et à nombre de places limité organisés par les réseaux de l'Est, de l'Etat, de l'Orléans et du P.-L.-M.

Les billets seront valables durant 90 jours et comporteront une réduction de 30 à 35 pour 100 sur le tarif général.

En janvier prochain les locataires bénéficieront d'une prorogation

C'est le 1er janvier prochain qu'expire la prorogation prévue par la dernière loi sur les loyers. Cette prorogation sera-t-elle renouvelée ?... Nombre de locataires se le demandent avec anxiété.

Des renseignements permettent d'affirmer qu'en tout état de cause, il y aura une prorogation. Le garde des sceaux estime qu'aucune amélioration ne s'est manifestée dans la crise des logements et que les droits des locataires doivent être sauvegardés.

Quelle sera la durée de cette prorogation ? Deux ans, trois ans peut-être, mais assurément pas cinq ans, ainsi qu'on l'a déclaré. Rien d'ailleurs, n'est encore fixé. Les services du ministère de la justice étudient la question, ainsi que celle de l'augmentation possible du prix des loyers.

M. Steeg n'entend pas, en effet, méconnaître les intérêts légitimes des propriétaires dont les immeubles vont se trouver, l'an prochain, frappés de taxes plus lourdes. Il estime qu'une légère augmentation des loyers sur les prix d'août 1914 pourrait être consentie. La loi actuelle a fixé cette augmentation à 75 0/0. Il est possible que le nouveau texte autorise les 100 0/0.

Mais, répétons-le, tout cela n'est que projets ; les décisions qui seront, en définitive, soumises à l'approbation du Parlement, dépendront de la situation économique des derniers mois de l'année.

Nécrologie

C'est avec un bien vif regret que nous apprenons la mort de Mlle Jeanne Mispoulié, fille de M. Mispoulié, le sympathique capitaine de la Cie des Sapeurs-pompiers de Cahors, décédée, après une longue et implacable maladie, à l'âge de 18 ans.

Nous prions M. et Mme Mispoulié, M. et Mme Rollès, et la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

La répartition des classes en 1925

Conformément aux dispositions de la loi du 1er avril 1923 sur le recrutement, le tableau de répartition des classes s'établit comme suit pour 1925 :

1° A la date du 15 mai 1925. — Armée active : Classe 1925, 1er contingent ; classe 1924, les deux contingents.

Disponibilité : Classes 1923 et 1922, les deux contingents. 1re réserve : Classes 1921 et suivantes jusqu'à la classe 1904 inclusivement ; 2e réserve ; Classes 1903 et suivantes jusqu'à la classe 1896 inclusivement.

2° A la date du 15 novembre 1925. — Armée active : Classe 1925, les deux contingents ; classe 1924, le 2e contingent.

Disponibilité : Classes 1924, 1er contingent ; 1923, les deux contingents ; 1922, 2e contigent, 1re réserve ; Classes 1922, 1er contingent et suivantes jusqu'à la classe 1905 inclusivement ; 2e réserve : Classe 1904 jusqu'à la classe 1897 inclusivement.

La classe 1896 sera libérée définitivement le 10 novembre 1925, après 28 ans de service.

Tombé de la machine

M. Louis Bessières, chauffeur au dépôt de Cahors, 34 ans, a été victime d'un accident qui s'est produit, samedi, dans les circonstances suivantes :

Entre Souillac et Gignac, à l'instant où le train omnibus de Brive qui part de Cahors à midi 42, franchissait le viaduc de Boulet, M. Bessières glissa du tablier de la locomotive et alla buter avec les pieds contre le parapet du viaduc. Le choc le renvoya contre la banquette du fourgon et le malheureux eut la tête fracturée.

Transporté à Gignac, M. Bessières rendit le dernier soupir.

Le corps a été ramené à Cahors, dans la famille du malheureux chauffeur dont les obsèques ont été célébrées, lundi matin, au milieu d'une foule nombreuse et émue.

M. Bessières laisse une veuve, et un enfant de 9 mois.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Dans le remblai

Samedi, Mme et M. C..., propriétaires à Mercuès, se rendaient à Cahors dans une voiture très légère traînée par un cheval assez fougueux.

Arrivé en face du magasin à fourrage, situé avenue des Ormeaux et à proximité de la porte Nord de Cahors, l'attelage obliqua subitement sur la gauche de la route, bordée en cet endroit d'un talus qui domine de plusieurs mètres un jardin. Par suite de la vitesse acquise, la voiture, après le cheval, franchit aisément le remblai, fut projetée dans le vide et se retounra, prenant sous elle les occupants.

Des jeunes gens qui se trouvaient sur les lieux de l'accident, portèrent aussitôt secours à Mme et M. C... qui furent relevés sans trop de mal. Le cheval, qui perdait le sang en abondance par les naseaux, put être tiré de sa mauvaise posture, non sans avoir donné quelques ruades, car la pauvre bête s'étouffait dans ses harnais.

Les victimes de ce saut prodigieux, qui aurait pu avoir des conséquences fatales, ne se firent que des contusions sans gravité et purent le soir même, avec leur voiture réparée, regagner leur domicile.

Fête votive

La fête organisée par la jeunesse de la place du marché, bien que contrariée par la pluie, a obtenu du succès.

Les illuminations étaient superbes ; et les danseurs furent nombreux.

Félicitations aux jeunes organisateurs.

Accidents du travail

En voulant ramasser une sandale qui était tombée sous la table à travail, Mme Marguerite Delteil, 27 ans, mécanicienne dans la maison veuve Bonnet, industriel, demeurant quai de Regourd, s'est piquée assez profondément à la main droite avec des ciseaux de travail. Cette blessure nécessitera un repos de douze jours.

— Le jeune Fernand Delrieu, 15 ans, apprenti forgeron chez M. Barthélémy, carrossier, demeurant faubourg Labarre, s'est fait, au cours de son travail, une contusion superficielle à l'index de la main gauche, qui nécessitera une incapacité de travail de douze jours.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 22 au 27 juin 1925, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeures : 4 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 9 hommes.

En extra : 2 hommes.

Demandes d'emplois non satisfaites néant.

Offres d'emplois non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

La foire. — La foire dite de la Saint-Jean a été importante.

Un grand nombre de bœufs stationnaient sur le foirail et les affaires traitées abondèrent.

Au marché, une grande animation régna toute la journée. Beaucoup d'oisons et de canards d'élevage furent achetés avec une baisse très marquée. Voici quelques prix : poulets de grain, 6 francs ; lapins domestiques, 2 fr. 50, le tout la demi-livre.

La laine apportée en faible quantité par les éleveurs fut très recherchée. Le jardinage fut livré à un bon prix. En résumé, bonne journée pour le commerce local.

Cabrerets

Certificat d'études primaires. — 3 filles et 1 garçon de nos écoles ont été présentés vendredi 3 juillet, à Lauzès, au certificat d'études par nos sympathiques instituteur et institutrice, M. et Mme Grimal. Tous ont été reçus.

A leurs dévoués maîtres et aux jeunes lauréats, nos félicitations.

Concots

Nécrologie. — Après avoir perdu ses deux médecins, le père et le fils Bach âgés, celui-là de 69 ans, celui-ci de 29 seulement, Concots s'est vu ravir son pharmacien, M. Andissac, au moment précis où se terminait sa 59e année.

C'est une perte très sensible pour la commune et un grand malheur pour sa veuve et ses deux enfants auxquels nous adressons nos sentiments de sincère condoléance.

Les obsèques ont eu lieu dimanche matin, au milieu d'une grande affluence de parents, d'amis et de presque tous les habitants de la commune.

Au cimetière, M. Bach, maire, a adressé au regretté disparu le dernier adieu à peu près en ces termes :

En ma qualité d'ancien instituteur et de maire de la commune, je dois un dernier et public adieu à l'homme de bien qui disparaît, à celui qui, enfant, fut un de mes meilleurs élèves et qui, devenu homme, me garda toujours une amitié aussi dévouée que fidèle.

M. Andissac Henri s'est éteint exactement à son 59e anniversaire : il était né le 2 juillet 1866, et c'est à cette même date du 2 juillet que la mort impitoyable le frappe, alors qu'il était encore si utile aux siens et que la commune et la région comptaient encore tant sur lui.

Doué d'une intelligence d'élite, il joignit toujours à ses précieuses facultés un travail opiniâtre. Lorsque je vins à Concots, comme instituteur, en 1873, il avait juste 7 ans, et déjà il manifestait une telle volonté de travail que je dus souvent lui interdire l'étude pendant les récréations, dans l'intérêt de sa santé, à cause de son jeune âge.

A douze ans, il obtenait son certificat d'études primaires avec la mention très bien. Bientôt après, il me disait : « Concots a son médecin, pourquoi n'aurait-il pas son pharmacien ? » — « Il faut le lui donner », lui dis-je. — « J'essayerai », me répondit-il.

L'essai réussit si bien qu'en 1894 le jeune pharmacien s'établissait définitivement à Concots avec les titres de « pharmacien de 1re classe, Interne des hôpitaux, Lauréat 1er prix de la Faculté de Toulouse ». Il eut bientôt acquis la réputation d'un très bon préparateur, aussi expert que consciencieux. Aussi eut-il toujours une nombreuse clientèle fournie par la localité et toutes les communes environnantes.

Mais un travail mécanique ne pouvait lui suffire ; il était toujours à la recherche du mieux, soit au moyen des publications le concernant, soit par des expériences personnelles.

A son souci de l'exercice parfait de son art, vint s'en ajouter un autre. La crise agricole survint, et il ne pouvait supporter que la propriété que lui avaient laissée ses parents reste en souffrance. N'ayant plus confiance en ses métayers ou domestiques, ou en manquant, il s'occupa lui même de ses terres, de ses vignes, de ses prairies : taillant, soufrant, sulfatant, fauchant, etc... Combien de fois le client ou le malade lui fit quitter l'outil ou la machine agricole pour passer au laboratoire, mouillé de sueur !

C'était plus que du travail, c'était du surmenage, et je suis persuadé que cela a bien pu contribuer à ébranler sa santé. Mais il le faisait pour ses deux chers petits qui étaient tout son espoir, son seul orgueil, et auxquels il voulait assurer une bonne situation.

De ces deux enfants il rêvait de faire un médecin et un pharmacien. Et comme s'il avait pressenti la triste réalité, il avait destiné sa fille à la pharmacie, afin qu'elle fut plus tôt apte à le remplacer ; le garçon, plus jeune ferait la médecine. Puisse son vœu se réaliser, et Concots avoir ce retour de fortune par l'établissement des deux à son chef-lieu. Car réellement le sort semble s'acharner contre nous. Naguère nous perdions nos deux médecins : le père Bach, âgé seulement de 69 ans, et son fils Alcide à 29 ans. Ce fut alors de la consternation parmi nous. Aujourd'hui c'est le malheur complet par la perte de celui qui vient les rejoindre ici au champ du repos, auprès de cette autre colonne brisée.

Mais soyons moins égoïstes, laissons pour l'instant l'intérêt de la commune de côté. Rendons hommage à celui qui n'est plus pour les signalés services qu'il nous a rendus, pour sa trop courte vie toute de labeur et de droiture. Pensons ensuite à ceux qu'il laisse et que la douleur étreint, à cette veuve et mère éplorée et à ses deux chers enfants anéantis par le malheur qui les frappe. Puissent-ils tous les trois trouver un peu de soulagement à leur peine dans la sympathie générale qui leur est manifestée en cette douloureuse circonstance.

Et vous, mon cher Andissac, qui vous êtes endormi du sommeil du juste, au nom de tous ceux qui sont ici présents et qui pleurent avec moi, je vous crie encore, et du fond du cœur : Adieu... Adieu...

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à la famille du regretté M. Andissac l'expression de nos sincères condoléances.

Calvignac

Certificat d'études. — Notre dévoué instituteur M. Evrard a, comme tous les ans, présenté des élèves au certificat d'études.

Les deux candidats de notre école ont été reçus tous les deux.

Nos félicitations.

Le téléphone. — La ligne téléphonique étant terminée, le service public du téléphone sera ouvert vers le 15 juillet, ou au plus tard le 1er août. Nous serons heureux d'avoir à notre disposition ce nouveau mode utile de communication.

St-Martin-Labouval

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier pour tenir sa session budgétaire, sous la présidence de M. Oscar Marre, maire.

Le règlement définitif de l'exercice 1924 et les comptes administratifs et de gestion présentés par le maire ayant été approuvés, il a été procédé à l'établissement du budget supplémentaire de 1925 et du budget primitif de 1926.

La taxe vicinale est maintenue comme les années précédentes.

Différents crédits ont été ouverts pour certains travaux à exécuter, savoir : 300 francs attribués à la Commission des fêtes, 700 fr. pour couvrir les frais de l'agence postale, 2.000 francs pour réparations aux bâtiments communaux, 3.000 francs pour réparations aux chemins ruraux, 1.000 francs pour le chemin de Prémiac ; 2.000 francs pour la construction d'un puits communal avec la pompe sur la place de la mairie, 200 francs pour l'entretien du cimetière, 200 francs pour secours aux indigents.

Hyménée. — Lundi a été célébré à Saint-Martin-Labouval le mariage de M. Delpech, le sympathique négociant de Limogne, avec la gracieuse Mlle Thérèse Bousquet, dame employée des P. T. T. à Paris.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Albas

Notre fête. — Le Comité des fêtes d'Albas fait connaître que la fête locale qui devait se célébrer le 9 août prochain sera avancée à la date du dimanche, 2 août, pour éviter la coïncidence avec celles de Puy-l'Evêque et de St-Vincent-Rive-d'Olt qui doivent avoir lieu le 9 du même mois.

Le Président du Comité.
J. DULAC, Maire d'Albas,
Conseiller d'Arrondissement.

Saux

Fête nationale. — Saux célébrera cette année la fête nationale. Le soir brillante illumination du lieu habituel des autres fêtes. La municipalité offrira un punch aux habitants et un bal de nuit clôturera la fête.

Entre temps un phonographe distraira ceux que la danse n'intéresse guère.

Nous sommes heureux de constater qu'il se fait quelque chose pour amuser la population, et nous félicitons M. le Maire de ce qu'il fait pour cela.

Nous souhaitons que tout le monde, malgré le temps pressé, quitte le travail une heure plus tôt et prenne part aux réjouissances.

Tour-de-Faure

Carnet blanc. — Ces jours derniers, a été célébré, à Tour-de-Faure, le mariage de la charmante Mlle Emma Gary, résidant au mas de Cascabel, commune de Tour-de-Faure, avec M. Raoul Andissac, propriétaire à Bouziès-Haut.

Nos sincères vœux de bonheur aux jeunes époux.

Vers

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études ont eu lieu le 30 juin à Vers, sous la présidence de M. Doumerc, inspecteur primaire à Cahors. Sur 25 candidats, 23 ont été définitivement admis.

Les jeunes Andrée Garrigues et Louise Pezet, de l'école laïque des filles, et le jeune Fernand Chenot, de l'école des garçons, ont été reçus avec la mention bien.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concert. — Malgré la boue et le ciel menaçant, un grand nombre de personnes se sont rendues au beau concert donné sur la place de la Raison, par les Artisans Réunis. Comme toujours l'exécution des morceaux a été impeccable et nos braves musiciens ont recueilli des applaudissements mérités.

Nous avons eu le plaisir de constater que les pères de famille ont répondu à l'appel que nous leur avons adressé. Les enfants se sont bien tenus pendant l'exécution des morceaux. Aussi au nom des musiciens et du public, nous les en remercions bien sincèrement.

Récompense bien méritée. — L'institut de France (académie des sciences morales et politiques) vient de décerner le prix des familles nombreuses de la fondation Carnot (600 fr.) à Mme veuve Elie Couderc, de la Pierre-Levée, commune de Figeac, qui a élevé sept enfants, tous à la terre, et dont l'aîné n'avait que 13 ans à la mort de son père, survenue en 1920.

Nos félicitations à cette digne mère de famille.

Enseignement primaire. — Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires pour le canton Ouest de Figeac ont eu lieu le 4. Soixante candidats, garçons ou filles se sont présentés, et cinquante ont été reçus dont douze avec mention bien.

Victime d'un nettoyage. — Mme Poujade, employée de la maison Anselme et Cie, en faisant un nettoyage avec une solution de potasse trop concentrée a été atteinte de brûlures, au premier degré, des dix doigts, blessure qui, d'après l'avis de M. le docteur Sanière, entraînera une incapacité de travail de 15 jours.

Bagnac

La foire. — La pluie, bienfaisante pour la campagne, qui est tombée toute la matinée du 3, a bien dérangé notre foire, qui n'a pas eu son importance habituelle.

Les champs de foire n'étaient pas remplis comme ils l'auraient été, et les marchés s'en sont naturellement ressentis.

Il y a eu néamoins pas mal de transactions aux cours suivants :

Gros bœufs d'attelage, de 6.000 à 7.500 fr. ; bœufs de travail, de 5.000 à 6.500 fr. ; taurillons, de 3.000 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 3.000 fr. ; vaches, de 5.000 à 6.000 fr. ; le tout la paire.

Moutons et brebis, de 100 à 200 fr. pièce selon grosseur et qualité ; porcs gras, de 270 à 300 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 100 à 250 fr., selon âge ; veaux de boucherie, de 5,50 à 6 fr. le kilo.

Au marché. — Poules vielles, 4,50 ; poulets 6 fr., le demi-kilo ; canards, 4 fr. ; lapins, 2,50 ; beurre, de 6,50 à 7 fr. le demi-kilo ; pigeons, de 5 à 6 fr. la paire.

Œufs, de 4,50 à 5 fr. la douzaine ; haricots verts, 2 fr. ; cerises, 1 fr. ; le tout le demi-kilo.

St-Pierre-Toirac

Succès scolaire. — Mlle Odette Rozières, élève au collège de jeunes filles de Rodez, petite-fille de M. Maury, instituteur en retraite, vient d'être reçue première, avec mention assez bien, au concours du diplôme de fin d'études. Cinq élèves sur huit ont été reçues.

Sousceyrac

Accident. — M. Bénévent, notre dévoué chef de brigade, qui cassait du bois dans la cour de la caserne, s'est fait une forte entaille à un pied avec la hache dont il se servait.

Nous souhaitons à M. Bénévent un prompt rétablissement.

M. Clary, gendarme, est chargé du commandement de la brigade pendant le temps de repos prescrit à M. Bénévent par M. le docteur Lassalle.

St-Céré

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort foudroyante de notre compatriote M. Louis Quercy, attaché au sous-secrétariat de la marine marchande à Paris.

La mort l'a surpris à l'âge de 42 ans, en pleine activité.

Il a succombé à une rupture d'anévrisme que rien ne faisait prévoir.

M. Quercy était secrétaire du « Calel de St-Céré », société amicale des originaires de notre région habitant Paris.

Il se consacrait avec un zèle et un dévouement inlassables au développement de notre société dont il était l'âme vivante.

M. Quercy nourrissait un culte particulier pour sa petite patrie, pour Saint-Céré. Il venait y passer tous ses instants de liberté, au milieu d'amis qui appréciaient hautement ses grandes qualités de cœur et auprès d'un père et d'une mère qu'il chérissait et dont il était le soutien et la consolation.

Il a été inhumé à Paris.

A son vieux père, à sa vielle mère, à son épouse et ses quatre enfants éplorés, nos condoléances bien sincères.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Les grandes manifestations artistiques. — Comme tous les ans, l'Union musicale gourdonnaise, suivant sa tradition, organise sa manifestation artistique populaire pour le 12 juillet. Cet effort de décentralisation est le plus important du Lot.

Le programme de cette année comprend « l'Arlésienne », grand drame lyrique en 5 actes, d'Alphonse Daudet, musique de Bizet, avec les premiers artistes du Grand-Théâtre de Bordeaux, art dramatique, lyrique, chorégraphique, tout cela présenté par les meilleurs artistes français, devant des milliers de spectateurs, dans un merveilleux cadre de verdure.

⁂

Il est rappelé que la vente des cartes aura lieu au café Divan, salle du Cercle :

Le mardi 7 juillet, de 14 à 17 heures, pour les membres honoraires.

Les mercredi 8 et jeudi 9 juillet, aux mêmes heures pour le public.

Le nombre des places étant limité, le Comité invite la population à se munir à l'avance des cartes.

Les places « réservées » seront numérotées.

Gramat

Fêtes des courses. — A l'occasion des courses de chevaux qui auront lieu à l'hippodrome du Tumulus, les 2-3 août prochain, de splendides fêtes seront organisées par un Comité constitué sur l'initiative de la municipalité.

Nous devons à la vérité de dire que les commerçants les plus directement intéressés à la réussite de nos fêtes font montre d'une indifférence qui est inexcusable.

On dut, comme toujours, faire appel aux mêmes bonnes volontés, et le Comité fut ainsi constitué : président, M. Castanié ; vice-présidents, MM. Landelle, Lacam ; secrétaires, MM. Terral, Perret ; trésorier, M. Capèle.

Délégués de la municipalité : MM. Beffara, Cussonnac, Roudayre, Courtieu, Delpech, Besson.

Membres : MM. Laporte, Villatte, Beauvais, Larroque, Valat, Vigouroux, Latapie, Arliguie, Chambon, Chartrou, Meulet, Calenda.

Dans plusieurs réunions déjà tenues, il a été suggéré plusieurs propositions pour donner cette année à nos fêtes un éclat tout particulier. C'est ainsi que le Comité a élaboré un programme qui retiendra parmi nous les étrangers qui viendront encore plus nombreux que les années précédentes.

Le Comité adresse un pressant appel aux habitants de Gramat et les prie de réserver aux commissaires qui viendront les visiter un bon et généreux accueil.

Démographie. — Nous sommes heureux de constater que pendant le premier semestre 1925, il a été enregistré, à la mairie de Gramat, 32 naissances contre 26 décès.

Etat-civil du mois de juin. — Naissances : Roland Jaubert, avenue Gambetta ; Yvette Reilhac, au Cuzoul ; Yvette Lavergne, place de la Halle ; Gérard Solignac, avenue Gambetta ; Edmonde Delpon, avenue de la Gare.

Publications de mariage : Frédéric Meulet, à Gramat, et Simone Layrac, à Cahors.

Décès : Elie Weysen, 76 ans, rue Notre-Dame ; Marcelin Thomas, 83 ans, avenue de la Gare ; Jeanne Gratias, veuve Thamié, 80 ans, au Ségala ; Augustin Faral, 87 ans, place de la Balmolle ; Maria Montagne, 79 ans, au Couvent ; Albert Delpech, 55 ans, à Bournasol.

Martel

Certificat d'études. — Le résultat obtenu par nos deux écoles laïques au certificat d'études primaires qui a eu lieu le 1er juillet est particulièrement brillant :

Ecole des Garçons. — Ont été reçus : Lasfargue André, mention très bien ; Arnal Marcel, mention bien ; Borde Baptiste, mention bien ; Lafon Georges, mention bien ; Plas Roger, mention bien ; Tassain René, mention bien ; Teinturier André, mention bien ; Delair Auguste ; Gimel Pierre ; Jarrigue François ; Queyrel Roger ; Legouzac Jean ; Valade Jean ; Leymarie Elie.

Nos félicitations à leur professeur M. Laverdet qui les a préparés avec la fine intelligence et le dévouement sans bornes que tout le monde lui connaît.

Cours complémentaire de Jeunes filles. — 8 élèves présentées ont été reçues : Crémoux Joséphine, mention bien ; Mauérau Gilberte, mention bien ; Germaine Huguette, mention bien ; Lascroux Hélène ; Sourdoire Yvonne ; Tavet Noélie ; Devès Alice ; Valadié Marie-Jeanne.

Nos félicitations à ces élèves et à leurs maîtresses.

Payrac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à 10 heures, sous la présidence du docteur Constant, maire.

Tous les membres sont présents et M. Emile Bouyssarie, remplit les fonctions de secrétaire.

Après adoption du procès-verbal de la précédente séance M. le maire soumet à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 1924, lequel est approuvé, et présente les propositions du budget supplémentaire de 1925 et primitif de 1926, tant pour la commune que pour le Bureau de bienfaisance. Ces propositions sont également approuvées.

A l'unanimité, le conseil est d'avis de continuer ses subventions au Comice agricole cantonal, au comité départemental des mutilés, au comité de défense contre la tuberculose, et en même temps de voter des crédits pour l'augmentation du traitement de secrétaire de mairie, du garde-appariteur qui donnera désormais trois demi-journées entières de travail par semaine, et de la femme de garde à l'école enfantine qui sera chargée, dès le 1er novembre prochain, de distribuer des soupes chaudes aux enfants des villages ne rentrant pas prendre dans leurs familles leurs repas de midi. Un avis favorable est donné à une demande d'une boîte aux lettres supplémentaire du hameau de la Séguinie, pareillement au hameau de Boucot, M. le maire signalant toutefois pour cette dernière que le facteur rural ne visitant pas tous les jours le lieu où l'on désire faire placer cette boîte, cela pourrait être une raison de refus de la part de l'administration.

Après cela, le conseil inscrit au buget toutes les dépenses importantes qui seront nécessaires pour la construction de l'abreuvoir-lavoir de la Séguinie, pour l'aménagement de la fontaine de Payrac, pour la réfection du pont-bascule, pour l'entretien des bâtiments communaux et des chemins ruraux et pour les études en cours du projet d'électrification du canton.

Avant de se séparer, les conseillers élèvent une fois de plus une énergique protestation contre les évaluations fantaisistes relatives à la propriété bâtie, ils acceptent quatre demandes d'assistance aux femmes en couches, deux demandes d'assistance aux vieillards — la troisième est renvoyée pour un complément d'enquête —, et la séance est levée à midi.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Jacques MISPOULIÉ ;

Mesdemoiselles Juliette et Marguerite MISPOULIÉ ;

Monsieur et Madame Jules ROLLÈS ;

Madame veuve ARNAUDET ;

Madame veuve COUDERC et sa famille ;

Madame veuve ROLLÈS et sa famille ;

Madame et Monsieur Jean MISPOULIÉ ;

Madame et Monsieur Adrien ARNAUDET et leur famille ;

Madame et Monsieur Louis ARNAUDET et leur fils ;

Mademoiselle Maria ROLLÈS ;

Madame et Monsieur SALESSE et leur fils

et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Jeanne MISPOULIÉ

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine décédée le 7 juillet, à l'âge de 18 ans, munie des sacrements de l'Eglise et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 9 courant à 8 h. 1/4 du matin.

Réunion à la maison mortuaire, rue Nationale, n° 9.

A nos Abonnés

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est terminé, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant.

Nous ne saurions trop leur recommander d'utiliser le Chèque postal *qui réduit leurs frais d'envoi à 25 centimes.*

Il leur suffit de demander à la poste ou à leur facteur un mandat rose *et de compléter ainsi la formule imprimée* Bureau de chèques postaux : **Toulouse 5399 M. Coueslant.**

Dernière heure

Sénat

Séance du 6 juillet 1925

Le Sénat discute le projet relatif aux baux à usage commercial et industriel.

La commission du commerce estime notamment qu'il ne suffit pas que le propriétaire s'engage à renoncer pendant cinq ans à toute location en vue d'une installation commerciale ou industrielle. Ce délai de cinq ans n'est pas assez long.

D'autre part, elle n'admet pas que la loi ne bénéficie pas aux maisons de commerce ayant plus de cinq succursales dans la même ville.

M. Morand, rapporteur de la commission de législation, expose que le projet a pour objet de protéger le locataire commerçant contre les risques que lui ferait courir l'obligation de changer son local commercial. On va porter incontestablement une atteinte au droit de propriétaire : mais l'immeuble commercial est un immeuble de revenu. Dès qu'on assure au propriétaire un revenu acceptable, on donne satisfaction au droit que le propriétaire peut faire valoir. Le propriétaire aura l'obligation, s'il n'a pas de raison valable contraire, de relouer au locataire commerçant l'immeuble que celui-ci occupait. S'il ne satisfait pas à cette obligation, il devra une indemnité au locataire. Ces indemnités seront de plusieurs sortes : il y aura l'indemnité dite d'éviction ; l'indemnité dite d'enrichissement et l'indemnité dite de plus-value. Le droit du locataire se résume en celui d'obtenir des dommages-intérêts quand le non-renouvellement de son bail n'est pas justifié.

Le Sénat passe à la discussion des articles. Les articles 1 à 10 sont adoptés. L'article 11 est réservé. Les articles 12 à 16 sont votés. M. Serre demande la suppression de l'alinéa qui empêche de bénéficier de la loi, les maisons ayant plus de 5 succursales dans la même ville. La suppression est votée.

Les divers articles sont votés et l'ensemble du projet est adopté par 280 voix contre 5.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

L'Italie prend des précautions en Tripolitaine

De Rome. — A la suite des événements du Maroc, l'Italie a pris des mesures de précaution en Tripolitaine pour éviter les répercussions possibles de la propagande panarabe qui pourrait y trouver un terrain propice.

L'Italie aiderait volontiers à la surveillance des côtes marocaines

De Rome. — On assure à Rome que si elle était sollicitée, l'Italie participerait volontiers à la surveillance des côtes du Maroc.

Comme compensation, l'Italie demanderait une modification au statut actuel de Tanger.

⁂

EN CHINE

Une proclamation aux chrétiens de l'univers

De Pékin. — Le général Feng a lancé une nouvelle proclamation à tous les chrétiens du monde entier réclamant la justice et affirmant que les Chinois sont tués comme des chiens.

La lutte contre l'Angleterre

Le général Feng a passé en outre la revue de 17.000 hommes, proclamant son désir d'entreprendre une guerre de vengeance contre les Anglais.

⁂

MORT DE M. EUGENE PIERRE Secrétaire de la Chambre

M. Eugène Pierre, secrétaire général de la Chambre des Députés est décédé dans la matinée.

⁂

EN AUTRICHE

50.000 libres penseurs manifestent à Vienne

De Vienne. — A la suite de la manifestation organisée récemment par les catholiques, 50.000 libres-penseurs ont parcouru Vienne et ont prêté serment de se retirer des églises catholiques.

L'ÉVACUATION DE LA RUHR

Préparatifs d'évacuation

De Berlin. — La garnison de Bochum a reçu l'ordre de se préparer à partir dans le courant de la semaine.

Un appel au calme

Le maire de Bochum invite la population à s'abstenir de toute manifestation à l'occasion de l'évacuation de la ville par les troupes françaises.

Une recette utile

Faites vous-mêmes un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine, il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir instantanément le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et les os, et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux sangs pauvres la vitalité nécessaire pour devenir fort, robuste et résistant comme ceux qui respirent la santé. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon dose pour faire un litre de vin fortifiant : 3 fr. 25.

Pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE

Garçon de Magasin ou Jeune Homme

Pour apprendre le Commerce

aux NOUVELLES GALERIES

SAINFOIN (première coupe)

A VENDRE

S'ADRESSER A M. MÈGES

Greffier de Paix — CAHORS

ETUDE

DE

Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de son père

EXTRAIT

d'un

Jugement d'adoption

D'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Figeac, le premier mai mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, à la requête de Monsieur Jean HÉRAUT, agriculteur, et de dame Henriette-Marie MONTAGNE, sans profession, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant et domiciliés ensemble à Montbrun (Lot), il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal dit qu'il y a lieu « à adoption par Monsieur Jean « HÉRAUT, agriculteur, et dame « Henriette-Marie MONTAGNE, « sans profession, son épouse, de « lui assistée et autorisée, demeu« rant et domiciliés ensemble à « Montbrun (Lot), de Monsieur « André-Louis HÉRAUT, agricul« teur, résidant à Montbrun (Lot), « enfant mineur de Monsieur Hila« rion HÉRAUT, gendarme, domi« cilié à Cazaubon (Gers), issu du « mariage de feue dame Prospé« rine LAFARGE avec le dit « Monsieur Hilarion HÉRAUT, et « sous la tutelle légale de ce der« nier. Ordonne en conséquence « que le dispositif du présent juge« ment sera transcrit sur les regis« tres de l'état-civil de la commu« ne de Cazaubon (Gers), où est né « Monsieur André-Louis HÉRAUT, « adopté, et que mention de l'adop« tion sera faite en marge de l'acte « de naissance du dit Monsieur « André-Louis HÉRAUT, dressé le « cinq novembre mil neuf cent « huit par l'officier de l'état-civil « de la dite commune, conformé« ment à l'article 367 du code « civil. »

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Figeac, le six juillet mil neuf cent vingt-cinq.

Signé : G. FONTANGES, *avoué.*

ETUDES

DE

Maîtres FONTANGES et NUVILLE

Docteurs en Droit

AVOUÉS A FIGEAC (Lot)

et de

Maître VAYSSETTES

HUISSIER A FIGEAC

VENTE DE MEUBLES

Il sera procédé le DIMANCHE DOUZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, en la maison Najac, quartier du Pont-du-Guâ, à Figeac, par le ministère de Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de meubles, linge et objets mobiliers dépendant des successions de Monsieur Jean-Antoine NAJAC et de Madame Marie DELMARTY, en leur vivant mariés, demeurant à Figeac.

Les objets à vendre comprennent notamment : une belle armoire lingère en noyer, des lits avec matelas, couvertures, sommiers, chaises, tables, table de nuit, armoire basse en noyer, vaisselle, ustensiles de cuisine, cuisinière en fonte, draps de lit, serviettes, etc...

Cette vente aura lieu en exécution d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Figeac, en date du trois juillet mil neuf cent vingt-cinq, enregistrée.

Elle sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère, et il sera perçu dix pour cent en sus du prix pour frais de vente.

Pour extrait conforme.

FONTANGES, NUVILLE,
avoués.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac, et à Maîtres FONTANGES et NUVILLE, avoués à Figeac.

Feuilleton du « Journal du Lot » 51

NIETZSCHÉENNE

PAR

Daniel LESUEUR

XI

Il oubliait qu'elle n'avait jamais aimé ni Huguette, ni Nauders. Toujours en méfiance à leur égard. Et, récemment, aigrie d'une amertume qui tournait à la haine — car l'instance en divorce de son ancienne amie semblait d'un sinistre augure pour son ménage en péril — et dans cette maison, croyait-elle, son mari continuait à rencontrer Jocelyne.

Donc, elle riait d'un mauvais rire, cette lettre aux doigts. Petite hyène flairant le carnage, et que le nom de sa rivale venait de rendre féroce, de la férocité sans recours des épouses trahies.

— « Ah ! » s'écria-t-elle. « La voilà vraiment un peu trop punie, votre Monestier !... Son amant et sa fortune... Tout perdre à la fois !... »

Et comme, stupéfait, Clérieux l'interrogeait du regard :

— « Mais oui », ajouta Lucienne, « ce qu'il a « jeté au gouffre... et « qui ne lui appartenait pas »... c'est son argent, à elle... »

Clérieux s'enfuit. L'auto était en bas. Il s'y jeta.

« Serait-ce possible ? » songeait-il.

La cruelle perspicacité de Lucienne changeait sa vision, à lui. Déjà, moins ému pour Nauders, il frémissait d'appréhension pour celle qu'il aimait. La fortune de Jocelyne, c'était, avant tout, le capital des cités populaires. Un capital, non pas attribué seulement à la charité, mais constitué à des sociétés dont les pauvres gens étaient actionnaires. La généreuse créature pouvait, non seulement se trouver ruinée elle-même, mais assister au désastre de son œuvre — à des ruines plus humbles, plus déchirantes — et dont — chose atroce ! — elle serait judiciairement responsable.

« Je suis fou ! jamais Nauders n'aurait fait cela ! » murmurait Clérieux, que sa voiture emportait vers la demeure du financier. (Car il se gardait bien d'aller d'abord prévenir Jocelyne.) « Jamais !... »

Le mot s'étranglait dans sa gorge. Il discernait trop le mécanisme de l'engrenage où un tel homme s'était pris. Gagner du temps... Huit jours encore, et puis huit jours. C'était, précisément, pour détourner de ces petits la catastrophe, que, lorsqu'il avait commencé de les compromettre, le spéculateur les avait entraînés au fond, engloutis avec lui.

Tout se dévoila pour Clérieux. Une épouvante le jeta, pétrifié, les doigts crispés aux coussins, dans l'angle de sa voiture.

Elle s'arrêta.

Aucune autre ne stationnait là, devant l'hôtel de Nauders. La maison offrait son calme aspect coutumier. Des gens passaient, insouciants, devant sa haute porte close, sans même tourner la tête.

Robert se précipita, sonna, se jeta chez le concierge :

— « Eh bien ?... Monsieur ?... »

L'homme, étonné, le dévisagea.

— « Monsieur ne doit pas être levé encore. Mais, pour vous, monsieur Clérieux... Que Monsieur se donne toujours la peine d'entrer. Je vais prévenir... »

Au lieu de sonner le timbre, il alla lui-même ouvrir la porte, au haut des quelques marches, sous la voûte, pour avertir le valet de pied, dans le vestibule.

Celui-là aussi affirma que son maître reposait encore. Monsieur avait annoncé qu'il dormirait tard et défendu qu'on le réveillât.

— « Appelez Ernest. Je voudrais lui parler », dit Robert.

Avec des efforts inouïs, il parvenait à se contenir devant les gens.

Ernest se présenta. C'était le premier valet de chambre, l'homme au courant de toutes les habitudes du maître, presque de ses secrets.

Clérieux le prit à part, malgré la curiosité des autres. Dès les premiers mots, le fidèle serviteur avoua sa propre inquiétude. Deux fois déjà il avait frappé à la porte de la chambre, sans le dire à personne.

— « Votre maître n'a pas répondu ?

— Non.

— Vous n'avez rien entendu ?

— Rien.

— Mais avez-vous quelque sujet de vous inquiéter ? »

L'homme hésita.

— « A vous, monsieur Robert, qui aimez tant Monsieur, je peux bien dire...

— Quoi donc ?

— Il y a quelques jours, un peu avant la dernière liquidation, Monsieur a envoyé une dépêche en Amérique, une dépêche chiffrée. C'est moi qui l'ai portée. Mais le chiffre... vous comprenez... à force de le voir...

— Vous en avez surpris la clef. Allons, pas d'explications !... Qu'est-ce qu'elle disait, cette dépêche ?... A qui était-elle adressée ?...

— A son représentant là-bas, celui qui faisait les achats de caoutchouc... Monsieur sait bien ?

— Soit ! Allez donc !

— La dépêche disait comme ça : « *Vendez la récolte. Vendez à vil prix. Câblez les fonds. Tout est perdu.* »

— Venez, Ernest. Entrons dans sa chambre, » dit Clérieux.

Ils trouvèrent la porte fermée en dedans. Le valet proposa de tourner par le cabinet de toilette. Il existait une petite porte de service. Monsieur n'aurait pas songé à celle-là, qui, d'ailleurs, n'avait qu'une faible targette.

Dans le cabinet de toilette, l'électricité flamboyait de toutes ses lampes. L'ami et le serviteur s'arrêtèrent, étreints de la même angoisse. Quelque chose de sinistre, cette lumière inattendue, reflétée par les blancheurs du marbre, les profondeurs des glaces, dans cette grande pièce pleine de silence.

Trois pas encore, c'était la chambre. De ce côté, le maître ne s'était pas enfermé.

Ils l'aperçurent tout de suite, assis dans un fauteuil, sous une clarté faible de veilleuse. La tête appuyée au dossier... Est-ce qu'il s'était endormi là ? Le grand lit, drapé de pourpre sombre, n'était pas défait. Ces détails, saisis par d'avides regards, laissaient espérer... Mais les deux hommes s'approchèrent...

Nauders avait à la tempe un petit trou, comme une tache obscure. Sous une narine se figeait un filet de sang. Dans sa main droite pendante était encore le revolver avec lequel il s'était tué. La main gauche se crispait sur sa poitrine.

Robert toucha cette main. Déjà le froid de glace, qui ne trompe pas. Cependant le jeune homme se pencha... Cette figure était si vivante ! Il avait cru voir palpiter les paupières.

— « Nauders !... » implora-t-il.

L'éternel silence répondit.

— « Donnez de la lumière », dit Clérieux au valet de chambre, qui fondait en larmes, en gros sanglots d'enfant.

La main tremblante du domestique ne trouvait pas les commutateurs. Et il ne songeait même pas à ouvrir les volets. Mais enfin le plafonnier de cristal jeta sa cascade claire.

Le mort apparut, les traits calmes, dans son orgueilleuse beauté. Ce masque glabre, régulier, puissant, prenait, par sa pâleur et sa fixité, une majesté saisissante. Le grand mystère était sur lui.

Quel spectacle, l'immobilité d'un visage, où, voici seulement quelques heures, tressaillaient les multiples frissons de la vie, où se reflétaient, dans une animation de chaque fibre, la force mouvante des passions !

Que CECI soit encore tellement Nauders... et que Nauders ne soit plus !...

La fascination terrible retenait Clérieux. Une exclamation étouffée le rappela à lui-même.

— « Des lettres ! » murmurait Ernest. « Il y en a une pour madame la vicomtesse... Et madame la vicomtesse qui n'est pas là !...

— Grands dieux !... » soupira Robert. « Huguette... la malheureuse !... »

Il se souvint de ce que Nauders lui avait écrit. La jeune femme accourrait de la campagne. Quand ?... Il ne savait pas. Quelle arrivée !...

Des mains du valet de chambre, il prit quelques enveloppes closes. Tout de suite il sépara celle qui portait l'adresse de Jocelyne. *(A suivre)*

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu		Cours du 26 juin	Cours du 3 juillet
	Fonds d'Etat		
3 ..	3 0/0	42 90	42 90
3 ..	3 0/0 amortissable	55 60	53 90
3 50	3 1/2 0/0	83 »	83 »
5 ..	5 0/0	52 95	52 95
4 ..	4 0/0 1917	44 75	44 35
4 ..	4 0/0 1918	45 10	43 70
5 ..	5 0/0 1920	66 40	66 40
6 ..	6 0/0 1920	62 15	61 »
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 1922	427 50	436 »
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 1923	446 »	479 »
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	418 »	455 »
	Crédit National		
25 ..	5 0/0 1919	295 »	294 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	296 »	300 »
30 ..	Bons 6 0/0 1921	356 »	383 75
30 ..	— décen. 6 0/0 1922	400 »	445 »
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	411 »	467 »
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	327 »	356 »
30 ..	— — juin 1923	320 25	335 »
30 ..	— — janv. 1924	315 »	330 »
	Crédit Foncier		
13 ..	Communales 1879	390 »	385 »
15 ..	— 1880	415 »	427 »
12 ..	— 1891	175 »	175 »
13 ..	— 1892	203 »	204 »
13 ..	— 1899	184 »	188 »
15 ..	— 1906	190 »	206 75
7 50	— 1912	105 »	105 »
27 50	— 1920 lib.	252 »	256 »
32 50	— 1921 lib.	305 »	312 »
30 ..	— 1922 lib.	285 »	285 »
	— 1922 n. l.	» »	285 »
15 ..	Foncières 1879 3 0/0	425 »	420 »
15 ..	— 1883 3 0/0	180 »	185 »
13 ..	— 1885 2,60 0/0	193 50	204 »
14 ..	— 1895 2,60 0/0	204 »	206 »
15 ..	— 1903 3 0/0	200 »	215 »
7 50	— 1909 3 0/0	105 50	110 »
17 50	— 1913 3 1/2 0/0	200 »	205 »
20 ..	— 1913 4 0/0	280 »	275 »
16 50	— 1917 5 1/2 0/0 lib.	160 »	166 50
	Ville de Paris		
20 ..	1865 4 0/0	631 »	640 »
15 ..	1871 3 0/0	292 »	290 25
20 ..	1875 4 0/0	319 »	332 »
20 ..	1876	322 »	329 »
10 ..	1892 2 1/2 0/0	158 »	156 »
10 ..	1894-1896	142 »	150 »
10 ..	1898 2 0/0	185 »	182 »
10 ..	1899 2 0/0	158 »	162 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	183 »	187 »
11 ..	1905 2 3/4 0/0	302 »	308 »
11 ..	1910 2 3/4 0/0	140 »	143 »
12 ..	1910 3 0/0	140 »	151 50
9 ..	1912 3 0/0	135 »	140 »
25 ..	1919 lib.	230 »	238 »
28 75	1921 lib.	360 »	360 »
30 ..	Décennal 1922	420 »	412 »
	Valeurs étrangères		
4 °/o	Japon 4 0/0 1905	374 »	375 50
4 °/o	Japon 4 0/0 1910	238 »	226 »
25 ..	Brésil 5 0/0 1909	569 »	590 »
5 °/o	Brésil 5 0/0 1914	325 »	313 »
3 1/2 °/o	Italie 3 1/2 0/0	46 »	47 »
	Russe consolidé 4 0/0	13 25	14 25
	Russe 3 0/0 or 1891-94	8 40	9 35
	Russe 3 0/0 or 1896	8 20	7 95
	Russe 3 1/2 0/0 or 1894	7 10	7 10
	Russe 5 0/0 or 1906	4 10	15 45
	Russe 4 1/2 0/0 1909	9 25	10 »
4 °/o	Serbe 4 0/0 amort. 1895	46 90	47 65
	Turquie Dette Ottom.	61 70	60 30
	Turquie Ott. 5 0/0 1914	33 »	32 05

Chemins de fer

Dernier revenu		Cours du 26 juin	Cours du 3 juillet
30 ..	Est 6 0/0	259 »	264 »
25 ..	Est 5 0/0 1852-54-56	417 »	420 »
20 ..	Est 4 0/0 1912	216 »	216 »
15 ..	Est 3 0/0	200 »	222 »
15 ..	Est 3 0/0 nouveau	168 25	190 »
12 50	Est 2 1/2 0/0	177 »	167 »
15 ..	Est 3 0/0 Ardennes	186 »	185 »
30 ..	Est 6 0/0 type 1921	250 »	245 »
15 ..	P.-L.-M. 3 0/0 1855	168 »	188 »
30 ..	P.-L.-M. 6 0/0	257 »	263 »
25 ..	P.-L.-M. 5 0/0	210 »	223 »
20 ..	P.-L.-M. 4 0/0	225 »	201 »
15 ..	P.-L.-M. fusion 3 0/0	182 »	192 »
15 ..	P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	171 »	186 »
12 50	P.-L.-M. 2 1/2 0/0	155 »	160 »
30 ..	P.-L.-M. 6 0/0 1921	230 50	242 »
30 ..	Midi 6 0/0	250 »	247 50
25 ..	Midi 5 0/0	201 »	220 »
20 ..	Midi 4 0/0	187 »	199 »
15 ..	Midi 3 0/0	178 »	187 »
15 ..	Midi 3 0/0 nouveau	169 50	180 »
12 50	Midi 2 1/2 0/0	176 »	165 »
30 ..	Midi 6 0/0 1921	248 50	240 »
30 ..	Nord 6 0/0 (Série F)	253 »	266 »
25 ..	Nord 5 0/0 (Série E)	231 »	250 »
20 ..	Nord 4 0/0 (Série D)	280 »	280 »
15 ..	Nord 3 0/0	193 »	225 »
15 ..	Nord 3 0/0 (Nouv. S. B.)	189 »	210 50
12 50	Nord 2 1/2 0/0 (S. C.)	200 »	200 »
30 ..	Nord 6 0/0 1921	240 »	245 50
30 ..	Orléans 6 0/0	250 »	265 »
25 ..	Orléans 5 0/0	208 »	205 »
20 ..	Orléans 4 0/0	185 »	219 »
15 ..	Orléans 3 0/0	192 »	215 »
15 ..	Orléans 3 0/0 1884	171 »	182 »
12 50	Orléans 2 1/2 0/0 1895	173 »	165 »
15 ..	Orléans G. C. 3 0/0 1855	177 »	188 »
30 ..	Orléans G. C. 6 0/0 1921	230 »	244 »
15 ..	Ouest 3 0/0	179 »	199 »
15 ..	Ouest 3 0/0 nouveau	170 »	185 »
12 50	Ouest 2 1/2 0/0	137 »	162 »

Bibliographie

REVUE BLEUE

Fondée en 1863

Paraissant les premier et troisième samedis de chaque mois

Sommaire du 4 Juillet 1925

1. Le Crucifiement du Christ, Traduit de l'Anglais par Pierre Sayn, par Sir James Frazer. — 2. Impressions du Maroc : Fez l'Ardente, par Léon Berthault. — 3. Portraits d'Ecrivains : Louis Lefebvre, par E.-F. Julia. — 4. Les Demoiselles Moguet (Nouvelle), par Louis Lefebvre. — 5. A la Fontaine de Vaucluse, par Georges Beaume. — 6. La Politique étrangère : La Guerre en Chine, par L. Dumont-Wilden. — 7. Le Théâtre : Le Surréalisme au Théâtre, par Gaston Rageot. — 8. Les Concerts : Pléthore printanière, par M. Lacloche. — 9. Les Livres Nouveaux. — 10. La Quinzaine Politique : La Catalogne. — 11. Bulletin Maritime.

Prix du numéro : 1 fr. 90 ; Etranger : 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VIIe), Téléphone : Fleurus, 02-29.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 221 (Juin 1925)

Amiel (Frédéric), par M. Maurice Wolff. — Bakst (Léon), par M. Ph. Mercier. — Bruant (Aristide), par M. Léon Abensour. — Les nouvelles salles du musée Carnavalet, par M. François Boucher. — Commune de 1871 (Procès-verbaux de la) [Hist.], par M. Combes de Patris. — Frédéric Ebert, par M. Léon Abensour. — Les forêts de France, par M. Pierre Ledoet. — Localisations cérébrales, par M. le Dr J. Laumonier. — La production du maïs [Econ. pol.], par M. Camille Meillac. — Général Mangin, par Pierre Ibos. — Rabelais à travers les âges, par M. Claude Barjac. — Hautes tensions électriques, par M. Paul Calfas. — Le mois littéraire, scientifique, théatral et cinématographique, musical et artistique, financier, etc. — 92 gravures et 1 carte. — Le numéro, 3 francs. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6e).

LES ANNALES

Voulez-vous savoir ce qu'un Arabe pense d'Abd-el-Krim et de la guerre sainte ? Lisez le dernier numéro des *Annales*. Vous y trouverez en outre une intéressante page de Victor Forbin sur le Centenaire de la Photographie et les signatures de G. de Pawlowski, Gérard Bauër, Gustave le Bon. Henri Lavedan, Abel Bonnard, Emile Henriot, etc. Partout en vente, le numéro abondamment illustré : 0 fr. 90.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 162 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

La Cité-jardin de Suresnes. — J.-L. Breton, ancien ministre. — En montant la Côte. — La Mouche du Coche. — Un fait : Strasbourg souffletée. — Paul Coquemard. — Une explication de notre temps : Le déclin parisien et ses raisons démographiques. — M. Théodore. — La mère Martin. — Jacques Péricard. — Le Bolchevisme tel qu'il est (suite). — Georges Blondel. — Le Foyer des Familles nombreuses, association nationale. — Victor Hautefeuille. — La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres. — A travers Journaux et Revues. — Henriette Charasson. — Variétés : Les Champs-Elysées et l'Arc de Triomphe. — Jacques Toullemonde. — Carnet de Quinzaine. — G.-G. Rose-Goudin. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres. — Maître Jacques. — La Corbeille à Ouvrage. — Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène. — Docteur Mathieu-Pierre Weill. — Le Coin des Mamans : Puériculture, Education. — M. Comolet-Sue. — L'Education physique. — R. Cary. — Notre cours pratique de langues vivantes : l'Espagnol (31e leçon). — Henri Billemont. — La Mode pour les Petits et pour les Grands. — Ariane. — Economie ménagère et domestique : le Fichier de la Cuisine ; Cours d'enseignement ménager ; l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin ; Petites Notes de Savoir-Vivre ; la Vie quotidienne. — La Vie financière. — Elie Baur. — Feuilleton : Le mort saisit le vif. — Georges Lecomte.

Abonnements : 24 francs par an *donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents.*
Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VIe).
Envoi de spécimen gratuit sur demande.

ETUDE
DE
Maître Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-six juin mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Cahors le vingt-sept juin mil neuf cent vingt-cinq, folio 159,

Madame Marie-Berthe DELMAS, négociante, épouse de Monsieur Louis BERTY, demeurant à Cahors, rue Clément Marot, n° 3,

A vendu à Monsieur Jean-Laurent CALMEILLE, propriétaire et négociant, et Madame Marie-Alphonsine LAMOLÈRE, son épouse, demeurant à Pradines,

Le fonds de commerce de marchand de grains et engrais qu'elle exploite à Cahors, rue Clément Marot, n° 13, comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à Cahors en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue François Caviole.

Pour deuxième avis :

J. FABRE.

ANIS
BERGER
MARSEILLE

La sécurité du consommateur exige une marque connue

L'ANIS BERGER

est supérieur à cause du choix des alcools et des plantes rentrant dans sa composition

Ets Claude BERGER et Cie Marseille

ETUDE
DE
Maître DU MAS
NOTAIRE A CAHORS

VENTE
DE
Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le vingt-deux juin mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Cahors, le premier juillet mil neuf cent vingt-cinq, folio 165, numéro 792.

Monsieur Emile VAURÈS, limonadier, et dame Louise PEYRUS, son épouse, demeurant à Cahors, ont vendu à Monsieur Maurice GARDES et à dame Noëlie ROUX, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, **un fonds de commerce de Café**, qu'ils exploitent à Cahors, rue Clemenceau, numéro 12, avec tous ses accessoires.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les dix jours, au plus tard, qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente, en l'Etude du dit Maître DU MAS.

Pour avis :

DU MAS.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Fêtes du 14 juillet 1925

Trains express supplémentaires de toutes classes :

1°. — Les 11 et 12 juillet.
Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 27) et Bordeaux-St-Jean (arr. 17 h. 18).

II°. — Le 11 juillet.

a) Entre Paris-Austerlitz (dép. 14 h. 38) et St-Nazaire (arr. 22 h. 36)

b) Entre Paris-Austerlitz (dép. 19 h.) et Toulouse par Montauban (arr. 7 h. 51) avec rame directe pour Capdenac (arr. 6 h. 11).

c) Entre Paris-Quai d'Orsay (dép. 20 h. 20) et Quimper (arr. 7 h. 21) avec rame directe pour le Croisic (arr. 6 h. 45).

d) Entre Paris-Quai d'Orsay (dép. 21 h. 30) et Bordeaux-St-Jean (arr. 6 h. 50).

La location dans les trains partant de Paris-Austerlitz s'effectuera à la gare de Paris-Austerlitz et à celle de Paris-Quai d'Orsay. Les voyageurs munis de billets au départ de Paris-Quai d'Orsay et qui louent leurs places à cette gare ne paient pour cette location que la moitié du tarif, soit 1 fr. 50 en 1re et en 2e classe et 0.75 en 3e classe.

Voitures à bogies et intercirculation de toutes classes.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches placardées dans les Gares.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS
et du Midi

Amélioration des relations de Paris avec la station thermale de Lamalou-les-Bains.

A partir du 5 juin 1925, la voiture directe, 1re et 2e classes avec lits-toilette et compartiments-couchettes en 1re classe, Paris à Lamalou-les-Bains, circulera entre Paris et Montauban dans les trains rapides 67 et 68, ce qui permettra une arrivée et un départ de Lamalou-les-Bains à des heures bien plus favorables que celles de l'été dernier.

Aller (du 5 juin au 4 octobre inclus) : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h., arrivée à Lamalou à 8 h. 14 au lieu de 12 h. 55.
Retour (du 6 juin au 5 octobre inclus) : Départ de Lamalou à 19 h. 12 au lieu de 16 h. 17. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa.

Nouvelles facilités pour les voyages aux Pyrénées

En vue de faciliter les voyages d'excursion dans les Pyrénées au moyen des services d'auto-cars de la « Route des Pyrénées » organisés par la Compagnie du Midi, il sera délivré au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi pendant la période du 5 juillet au 25 septembre 1925, des billets de 1re et de 2e classe à prix réduits pour rejoindre les principaux points du trajet de la Route des Pyrénées et rentrer au point de départ. La délivrance de ces billets est subordonnée à la présentation par le voyageur d'un coupon de parcours en auto-car.

Réduction : *a*) pour un parcours total aller et retour minimum de 400 km. (1) ou payant pour cette distance : 25 0/0 en 1re classe, 20 0/0 en 2e classe.

b) pour un parcours total aller et retour minimum de 800 km. ou payant pour cette distance : 30 0/0 en 1re classe, 25 0/0 en 2e classe.

Validité : 30 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter les gares et stations ou l'Agence des Compagnies d'Orléans et du Midi, 16, Boulevard des Capucines et le Bureau de Renseignements, 126, Boulevard Raspail à Paris.

---

(1) 300 km. pour les billets délivrés au départ des gares du Réseau du Midi.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

SERVICE D'ÉTÉ 1925

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	3e cl.			1re, 2e, 3e cl.		1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 5	»	10 8	»	17	—	19 50	21 15	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 23	»	10 20	»	17 12	—	20 2	21 27	»
LIMOGES arrivée	»	5 44	»	16 40	»	23 12	—	2 19	3 27	»
LIMOGES départ.	4 30	9	»	16 48	»	23 18	23 43	2 27	3 35	»
BRIVE... arrivée	7 22	11 55	»	18 30	»	0 54	1 19	4 16	5 17	»
BRIVE... départ.	7 41	12 32	16 19	18 37	18 50	1	1 26	4 24	5 24	»
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 40	13 50	17 24	19 19	20 38	—	—	—	6 6	»
CAZOULES	8 48	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 54	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 4	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac	9 14	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 29	14 40	18 23	—	21 46	—	—	5 30	—	»
Saint-Clair	9 38	14 49	18 33	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 49	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles	10	15 11	19	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus	10 11	15 22	19 15	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 20	15 31	19 26	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 27	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 33	15 44	19 38	20 24	»	2 39	3 5	6 11	7 12	»
CAHORS départ.	11 51	17 42	»	20 28	»	2 43	3 9	6 16	7 16	7 27
Sept-Ponts	12 1	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac	12 15	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 54
Lalbenque	12 23	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 3
Caussade	13	19 1	»	—	»	—	—	7 4	—	8 40
MONTAUBAN arr.	13 35	19 40	»	21 31	»	3 43	4 9	7 29	8 25	9 18
TOULOUSE.. arr.	16 46	20 55	»	22 22	»	4 31	4 57	8 26	9 18	11 10

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.		
TOULOUSE.... d.	5	6 28	10 9	13 40	19 43	20 23	23 1	23 25
MONTAUBAN. d.	6 23	9 43	11	16	20 33	21 13	23 47	0 11
Caussade	7 3	10 24	—	16 40	—	21 39	—	—
Lalbenque	7 40	11 6	—	17 18	—	—	—	—
Cieurac	7 48	11 15	—	17 26	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 59	11 27	—	17 37	—	—	—	—
CAHORS... arr.	8 7	11 35	11 59	17 45	21 37	22 21	0 46	1 10
CAHORS... dép.	8 32	12 42	12 3	17 55	21 41	22 25	0 50	1 15
Pradines	8 39	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 47	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	9 1	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	9 14	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 25	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 34	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 52	14 3	12 46	19 9	—	23 11	—	—
Nozac	10	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	10 10	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 17	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 23	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 40	14 50	13 11	19 51	—	23 37	—	—
Gignac-Cressens.	11 7	15 20	—	20 21	—	—	—	2 53
BRIVE...... a.	11 35	15 50	13 48	20 51	23 31	0 16	2 28	3
BRIVE...... d.	»		13 54	»	23 40	0 26	2 35	—
PARIS.. (A.) arr.	»		21 55	»	8 42	9 8	—	10 43
PARIS.. (O.) arr.	»		22 7	»	8 54	9 20	—	10 55

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 6	18 25	»
Pradines	6 29	15 14	18 33	»
Mercuès	6 38	15 24	18 42	»
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 28	18 46	»
Parnac	6 49	15 38	18 56	»
Luzech	6 55	15 45	19 2	»
Castelfranc	7 8	16	19 15	»
Prayssac (*Arrêt*)	7 11	16 4	19 18	»
Puy-l'Evêque	7 20	16 13	19 27	»
Duravel	7 27	16 21	19 35	»
Soturac-Touzac	7 35	16 29	19 43	»
Fumel	7 46	16 42	19 55	21
LIBOS	7 51	16 48	20	21 6

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9 11	14 28	17 46	20 34
Fumel	9 18	14 35	17 53	20 40
Soturac-Touzac	9 29	14 46	18 4	»
Duravel	9 36	14 53	18 11	»
Puy-l'Evêque	9 44	15	18 19	»
Prayssac (*Arrêt*)	9 52	15 8	18 27	»
Castelfranc	9 58	15 15	18 33	»
Luzech	10 9	15 27	18 45	»
Parnac	10 18	15 37	18 55	»
Douelle (*Arrêt*)	10 23	15 42	19	»
Mercuès	10 29	15 48	19 6	»
Pradines	10 37	15 56	19 14	»
CAHORS	10 44	16 3	19 21	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 29	»	14 22	17 15	»
Vayrac	5 38	»	14 30	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 43	»	14 35	17 28	»
Puybrun	5 52	»	14 44	17 37	»
Bretenoux-Biars	6 11	»	14 59	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 19	»	15 7	18 1	»
Laval-de-Cère	6 31	»	15 17	18 11	»
Lamativie	6 54	»	15 38	18 36	»
Siran (arrêt)	7 11	»	15 55	18 53	»
La Roquebrou	7 30	»	16 12	19 11	»
AURILLAC.. arrivée	8 12	»	16 55	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4	9 54	»	17 14	»
La Roquebrou	4 45	10 35	»	17 58	»
Siran (arrêt)	4 57	10 47	»	18 12	»
Lamativie	5 14	11 5	»	18 32	»
Laval-de-Cère	5 31	11 21	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	5 39	11 29	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 2	11 40	»	19 17	»
Puybrun	6 11	11 49	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	6 17	11 55	»	19 34	»
Vayrac	6 28	12 2	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel	6 36	12 10	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19
Sarlat	»	8 1	12 »	17 35	20 19
Cazoulès	»	8 44	12 39	19 15	21 10
Souillac	7 51	10 55	13 32	19 28	15 45
Le Pigeon	8 6	11 20	13 48	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	8 11	11 27	13 53		16 5
Martel	8 20	11 56	14 2		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	12 9	14 12		16 25

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 46	9 11	12 41	17 35
Martel	»	7 1	9 26	12 56	18 9
Baladou. Arrêt.	»	7 8	9 33	13 2	18 20
Le Pigeon	»	7 14	9 39	13 7	18 35
Souillac	»	7 31	9 49 13 36	13 17	19 49
Cazoulès	»	7 42	13 43	»	20
Sarlat	5 6	8 23	14 30	17 15	20 45
Le Buisson. ar.	5 58	»	15 25	18 9	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 40
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 25	»	17 51	21 51
CAPDENAC. d.	1 24	6 54	10 24	10 49	13 31	18 29	22 4
FIGEAC	1 57	7 9	10 35	11 4	13 56	18 43	22 16
Le Pournel	—	7 28	»	11 23	14 32	19 4	»
Assier	2 47	7 39	»	11 35	14 57	19 15	22 42
Flaujac (halte)	—	7 48	»	11 44	15 10	19 24	»
Gramat	3 19	8 4	»	11 59	15 43	19 39	23 2
Rocamadour	3 34	8 17	»	12 9	16 2	19 49	23 12
Montvalent	4 2	8 32	»	12 23	16 22	20 3	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 43	»	12 33	16 36	20 13	23 33
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 55	»	12 39	16 57	20 23	23 36
Quatre-Routes	5 10	9 6	»	12 49	17 11	20 33	»
Turenne	5 28	9 19	»	13 1	17 28	20 43	»
BRIVE....... ar.	6 3	9 41	»	13 23	18 3	21 5	0 10
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 7	»	5 30	9 20

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	19 25	21 15	22 5	7 31	10 8	»	»
Brive....... dép.	4 5	8 2	12 36	16 3	18 56	»	»
Turenne	4 29	8 27	13 3	16 28	19 35	»	»
Quatre-Routes	4 38	8 38	13 15	16 37	19 49	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 47	8 47	13 23	16 46	20 1	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 53	8 59	13 36	16 52	20 36	»	»
Montvalent	—	9 12	13 51	17 5	20 59	»	»
Rocamadour	5 22	9 33	14 14	17 24	21 32	»	»
Gramat	5 36	9 48	14 31	17 37	21 55	»	»
Flaujac (halte)	—	10 1	14 44	17 50	»	»	»
Assier	5 57	10 13	14 59	18 1	22 43	»	»
Le Pournel	—	10 26	15 9	18 10	22 57	»	»
FIGEAC	6 23	10 48	15 31	18 31	23 26	»	»
CAPDENAC ar.	6 33	11 58	15 41	18 41	23 39	»	»
CAPDENAC d.	6 48	11 30	16 7	18 52	»	»	»
TOULOUSE	11 13	16 29	21 2	23 7	»	»	»

De Cahors à Capdenac

				(1)
CAHORS	8 15	12 44	16 14	18 50
Cabessut	8 24	12 55	16 25	19 1
Arcambal	8 33	13 38	16 35	19 12
Vers	8 41	13 19	16 43	19 21
Saint-Géry	8 48	13 29	16 48	19 27
Conduché	8 59	13 45	17	19 40
Saint-Cirq-la-Popie	9 5	13 53	17 6	19 46
St-Martin-Labouval	9 12	14 3	17 14	19 57
Calvignac	9 18	14 12	17 21	20 4
Cajarc	9 31	14 30	17 34	20 17
Montbrun	9 40	14 43	17 44	20 27
Toirac	9 48	14 55	17 53	20 36
Lamadeleine	9 59	15 10	18 5	20 48
CAPDENAC	10 10	15 24	18 17	21

(1) A lieu les jours de foire à Cahors : les 3 janv., 3 août, 3 nov. ; le 1er des autres mois, ainsi que le samedi après le 10 de chaque mois.

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 20	11 26	18 55	»
Lamadeleine	7 32	11 42	19 7	»
Toirac	7 43	11 56	19 18	»
Montbrun	7 51	12 7	19 26	»
Cajarc	8 2	12 24	19 40	»
Calvignac	8 12	12 37	19 50	»
St-Martin-Labouval	8 19	12 47	19 58	»
Saint-Cirq-la-Popie	8 27	12 57	20 6	»
Conduché	8 33	13 5	20 13	»
Saint-Géry	8 47	13 27	20 26	»
Vers	8 52	13 34	20 32	»
Arcambal	9 »	13 45	20 40	»
Cabessut	9 10	14	20 51	»
CAHORS	9 18	14 9	20 59	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 29	17 16	»
Carsac	8 40	17 27	»
Grolejac	8 48	17 44	»
St-Cirq-Madelon	8 55	17 51	»
Payrignac (arr.)	9 3	17 59	»
GOURDON	9 13	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	16 8	»
Payrignac (arr.)	6 9	16 16	»
St-Cirq-Madelon	6 18	16 24	»
Grolejac	6 29	16 29	»
Carsac	6 41	16 39	»
SARLAT	6 58	16 50	»